



Aerenzdallgemeng

**Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier
« Am Waasserwee » à Medernach**

Il est porté à la connaissance du public que le bureau d'architecture Boito Architectes de Strassen vient de présenter pour compte de la société AD PROM de Steinsel une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier initial approuvé « am Wasserwee » à Medernach relatif à la construction de 9 maisons unifamiliales sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section MA de Medernach, partie du numéro 1510/4542.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle est déposée pendant 30 jours à la maison communale à Medernach où le public pourra en prendre connaissance du 2 octobre 2024 au 31 octobre 2024. Elle est publiée, pendant la même durée, sur le site internet de la commune « www.aerenzdall.lu ».

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt de la proposition de la modification ponctuelle dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2024 inclus, les observations et objections contre la proposition doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Medernach, le 1^{er} octobre 2024,



Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre,

La secrétaire

AVIS D'URBANISME



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz
18, rue de Larochette
L-7661 Medernach



Tél. : 83 73 02-1
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu